



# Association LA GALAVE

## Règlement des séjours retraites organisés par l'association La Galave à La Sauveté, Lieu-dit La Galave à Galez

---

**Ce règlement doit être approuvé et signé par tout participant aux retraites organisées par l'association La Galave à la Sauveté, lieu-dit La Galave à Galez.**

**En s'inscrivant à la retraite, les participants deviennent adhérents ponctuels de l'association le temps de l'événement. Le coût de l'adhésion ponctuel est compris dans le tarif de la retraite.**

**Ils s'engagent à respecter l'ensemble des termes du présent règlement.**

### **ARTICLE 1 – OBJET DU REGLEMENT**

Le présent règlement définit les conditions d'accueil, d'utilisation et de déroulement des événements organisés par l'association La Galave sur le site La Sauveté.

### **ARTICLE 2 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE**

#### **2.1 Responsabilité civile**

Tous les adhérents permanents et ponctuels s'engagent à avoir souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile à la date de signature du présent règlement intérieur, valable pour toute la durée de l'événement.

L'encadrant et les membres du bureau de La Galave peuvent être amenés à demander aux participants de fournir une attestation de responsabilité civile à jour couvrant les dates de l'événement. En cas de non-production de cette attestation, la participation pourra être refusée sans autre justification.

#### **2.2 Responsabilité en cas de vol ou de détériorations des biens personnels**

Tous les biens personnels des adhérents sont sous leur seule et entière responsabilité. L'association ne pourra pas être mise en cause dans le cas de vols ou détériorations de ces objets. En cas de problème constaté sur site, les participants doivent en informer sans délais l'encadrant.

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT LORS D'UN EVENEMENT**

#### **3.1 Principes généraux**

##### Responsabilité collective :

Sur place, la responsabilité du groupe est collective. C'est à dire que le groupe entier est responsable de l'attitude bienveillante des uns envers les autres ainsi que du respect du lieu.

##### Matériels et équipement :

Les locaux sont mis à disposition meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, draps, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif déposé sur place. S'il y a lieu, l'association sera en droit de réclamer au participant, à son départ, la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés ou détériorés, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant la literie, les rideaux, plafonds, tapis, vitres, etc.



### Repas / tâches :

Tous les repas du groupe sont pris en commun (sauf cas particuliers : santé, etc.) et préparés en commun à tour de rôle. Les diverses tâches d'entretien de l'intérieur sont également effectuées à tour de rôle suivant un planning mis en place à l'avance (généralement à l'arrivée). Les tâches sont réparties de la façon la plus équilibrée possible. Deux heures de rangement et nettoyage sont prévues à la fin de la retraite pour laisser le lieu dans l'état où il aura été trouvé.

### Rôle de l'encadrant :

- L'encadrant veille au bon déroulement de la retraite. Il rythme la journée (horaires des pratiques, du karma yoga, etc.), oriente et supervise les travaux du karma yoga, est répondant du respect des règles de vie sur le site, est garant du respect des vœux de silence (la plupart des retraites sont en silence).
- Il possède une chambre à part du groupe pour pouvoir effectuer des activités liées à son rôle.
- Il n'est pas inscrit sur le tableau de répartition des tâches et participe selon sa disponibilité.

## **3.2 Vie sur le lieu**

L'ensemble des locaux mis à disposition est accessible par les membres de l'association dans le respect de l'intimité de chacun.

Dans l'ensemble des locaux, il sera demandé aux adhérents de bien veiller à la propreté des lieux, aux rangements des différents espaces ainsi qu'au respect de la biodiversité sur le site. En outre afin d'éviter un risque incendie, l'utilisation en chambres de bougies, d'encens ou d'un réchaud personnel n'est pas tolérée.

- Respect du lieu consacré
  - Pas de pique-nique dans la nature,
  - Pas de barbecue,
  - Interdiction de se soulager dans la nature et
  - Pas d'intoxicants (cigarette, drogue, alcool) sur toute la propriété. (Les fumeurs sont invités à aller au bord de la route en contre-bas pour fumer)
  - Pas de déchets personnels jetés au sol ou dans la nature (papiers, cigarettes, bouteilles, etc.)
- Respect des biens communs
  - Pour les lits, il est demandé de mettre les draps adéquats sur le matelas, de laisser l'alèze fournie, de ne pas utiliser la couverture sans draps, et de couvrir couettes et oreillers avec des housses.
  - Les livres consultés dans la bibliothèque devront être remis à l'endroit où ils ont été pris.
  - Il est demandé d'être attentif à la propreté du lieu et au rangement des différents espaces.
- Aspect écologiques
  - Utilisation de produits ménagers (compris savon, gel douche, shampoing) éco responsables : le participant peut utiliser les produits mis à sa disposition.
  - Compost des matières organiques d'agriculture biologique et des déchets verts
  - Tri du métal, du papier et du plastique
- Accès
  - L'accès à la grange, au pigeonnier, au grenier et aux différentes dépendances sont interdits hors besoin spécifique indiqué par l'encadrant pendant le karma yoga.
- Rappel
  - Silence obligatoire pour la retraite
  - Animaux non autorisés
  - Enfants non autorisés
  - Personnes extérieures non autorisées



### 3.3 Karma yoga

- Ne jamais se mettre en danger en utilisant des outils non connus
- Informer sans délai l'encadrant de tout problème rencontré
- Les règles de sécurité usuelles doivent être respectées. Si une situation ne semble pas sécuritaire au participant, il doit immédiatement arrêter l'activité.

#### Utilisation des outils

- Gros outils
  - L'utilisation comme l'entretien des outils motorisés tel que tronçonneuses, débroussailleuse, tondeuse, motobineuse, broyeur à bois, est réservée au personnel autorisé.
- Utilisation adéquate des outils
  - Les outils fournis ont tous une utilisation bien précise et il est demandé au participant de les utiliser chacun pour leur fonction unique.
- Entretien des outils
  - Chaque outil utilisé sera remis à sa place dans l'état où il a été pris. En cas d'outils détériorés ou cassés durant les travaux, il est demandé de vous adresser à l'encadrant.
- Précaution
  - Les outils tranchants doivent être utilisés avec une grande vigilance : le port de gants, de lunettes et de casques est requis dans les cas où ils s'imposent.
  - Le participant doit rester vigilant aux personnes se trouvant autour de lui lorsqu'il manipule ces outils.
- Sortie du matériel
  - Il est strictement interdit de sortir le matériel du site.

### 3.4 Environnement

Il est demandé de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du participant.

Il est demandé au participant de ne nourrir aucun animal autour et dans l'enceinte de l'habitat afin de prévenir toute prolifération. Les éventuelles offrandes s'effectueront dans des lieux éloignés de la propriété, dans la nature.

Dans le cas où le participant rencontrerait des locaux (chauffeur de taxi, livreurs, voisins, etc.) il est invité à faire preuve de politesse et de discrétion. Il pourra renvoyer la ou les personnes sur l'encadrant si besoin.

**Nom, prénom :** \_\_\_\_\_

**Lu et approuvé :** \_\_\_\_\_

**Lieu et date :** La Sauveté, Lieu-dit La Galave, 65330 Galez, le \_\_\_\_\_

Le participant, adhérent ponctuel à l'association La Galave du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

